



Collège  
DUNOYER de SEGONZAC  
Boussy-Saint-Antoine

# CHOISIR SON ORIENTATION APRÈS LA 3ÈME



## **Centre d'Information et d'Orientation**

1 rue Talma – 91 800 Brunoy

01 60 46 07 56

[cio-brunoy@ac-versailles.fr](mailto:cio-brunoy@ac-versailles.fr)

# LE CIO DE BRUNOY

## Une équipe

- 11 psychologues de l'Education Nationale (conseil en orientation)
- 2 personnels administratifs
- 1 directrice

## Un secteur

- 10 communes (communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine )
- 19 établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré ( environ 14 000 élèves)
  - 12 collèges (dont 2 REP)
  - 3 lycées professionnels
  - 3 lycées généraux et technologiques
  - 1 EREA - 1 CMP avec unité scolaire

# LE CIO DE BRUNOY

## Des horaires et des jours d'ouverture

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Le samedi matin (hors veille de vacances scolaires) de 9h à 12h30
- Pendant les vacances scolaires (jusqu'au 17 juillet et à partir du 20 août)
- Avec ou sans rendez-vous

## Au collège Dunoyer

### Mme FABIN

Présente le jeudi toute la journée de 9h à 17h

Les élèves prennent rendez-vous à la vie scolaire

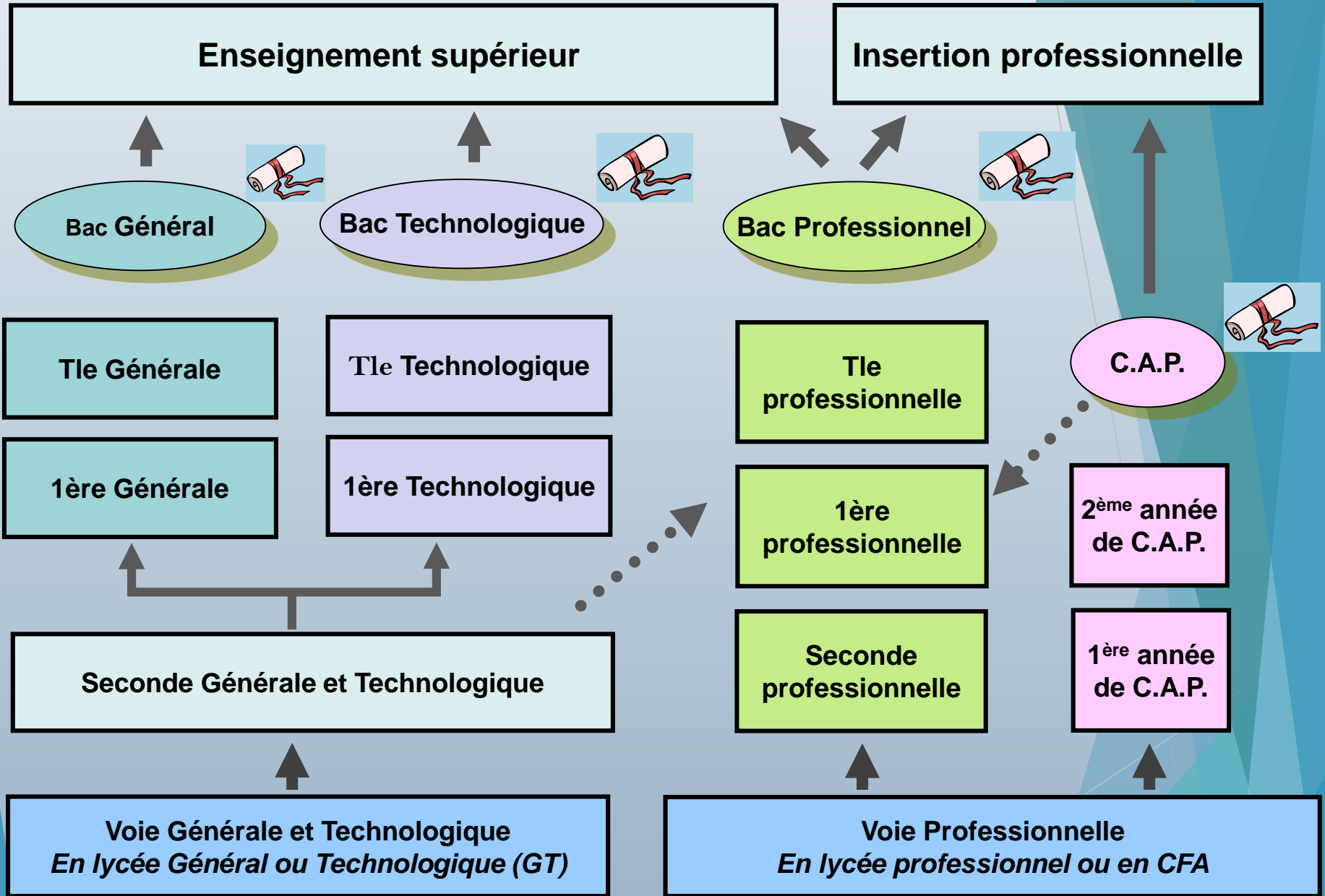
Les parents souhaitant les accompagner appellent le 01.60.46.07.56

Permanence au CIO les lundi et vendredi matin

[Virginie.fabin@ac-versailles.fr](mailto:Virginie.fabin@ac-versailles.fr)

# SOMMAIRE

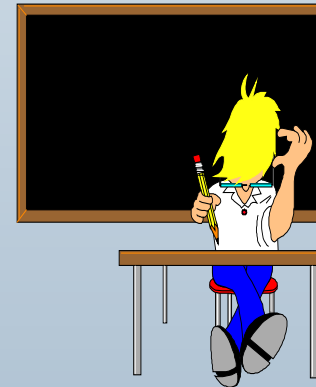
- Le schéma des études
- La voie professionnelle
- La voie générale et technologique
- Les procédures d'affectation
- Les procédures d'inscription



Après la 3ème

# 3 TYPES DE BACCALAURÉAT

- Bac général
  - Bac technologique
  - Bac professionnel
- 
- ✓ 3 façons d'étudier
  - ✓ 3 façons de vivre l'école
  - ✓ 3 façons d'être élève



**Choisir le baccalauréat que l'on va préparer en fonction de l'élève que l'on est !**

# LA VOIE PROFESSIONNELLE

- Un enseignement professionnel
- Un enseignement général et technologique articulés autour de l'enseignement professionnel
- Des travaux pratiques et en atelier
- Des périodes de formation en milieu professionnel (PMFP)



# LA VOIE PROFESSIONNELLE

2 diplômes après la 3<sup>ème</sup>

- Le **bac professionnel** en 3 ans
- Le **certificat d'aptitude professionnel (CAP)** en 2 ans

La formation peut être suivie :

- **Sous statut scolaire** dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année
- **En apprentissage** dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur

# DES FAMILLES DE MÉTIERS

**METIERS DE LA  
CONSTRUCTION  
DURABLE DU  
BÂTIMENT ET  
DES TRAVAUX  
PUBLICS**

**METIERS DE LA  
GESTION  
ADMINISTRATIVE,  
DU TRANSPORT  
ET DE LA  
LOGISTIQUE**

**METIERS DE LA  
RELATION  
CLIENT**

**METIERS DE  
LA MER**

**2<sup>de</sup>  
professionnelle  
agricole**

**METIERS DES  
ETUDES ET DE LA  
MODELISATION  
NUMERIQUE DU  
BÂTIMENT**

**METIERS DE  
L'ALIMENTATION**

**METIERS DE LA  
BEAUTE ET DU  
BIEN ÊTRE**

**CONSEIL VENTE**

**PRODUCTIONS**

**METIERS DE  
L'HÔTELLERIE ET  
DE LA  
RESTAURATION**

**METIERS DE  
L'AERONAUTIQUE**

**METIERS DES  
INDUSTRIES  
GRAPHIQUES ET  
DE LA  
COMMUNICATION**

**ALIMENTATION,  
BIO-INDUSTRIE,  
LABORATOIRE**

**NATURE – JARDIN –  
PAYSAGE – FORÊT**

# LE BAC PRO

- Il forme des techniciens et des employés qualifiés.
- C'est un diplôme d'insertion professionnelle, destiné à préparer à l'entrée dans la vie active.
- Il permet aussi la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur.
- Il existe plus de 90 spécialités de bacs professionnels.

Vie active ou  
Enseignement supérieur  
BTS / DUT

Bac professionnel

Terminale  
professionnelle

Première  
professionnelle

Seconde  
professionnelle

Voie Professionnelle

3ème

# LE CAP

- Premier niveau de diplôme de la filière professionnelle
- Qualification d'**ouvrier** ou d'**employé** dans un métier déterminé
- Environ **200 spécialités** de CAP
- Beaucoup se préparent en apprentissage
- 12 à 16 semaines de stage

Insertion professionnelle  
ou  
1<sup>ère</sup> professionnelle

C.A.P.

2<sup>e</sup> année  
de C.A.P.

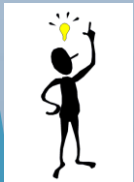
1<sup>e</sup> année  
de C.A.P.

Voie Professionnelle

3<sup>ème</sup>

# L'APPRENTISSAGE

- Avoir 15 ans à l'entrée en formation
- Concernant Affelnet : pour la même formation, faire un vœu sous statut scolaire (en lycée professionnel) et un vœu en apprentissage (en CFA)
- Si au 31/12/2020, l'apprenti n'a pas d'employeur il ne peut pas finir son année en CFA



**Attention à la promesse d'embauche !! Un contrat n'est effectif qu'à la signature**

# L'APPRENTISSAGE

Pour préparer  
**un Bac Pro ou un CAP**  
en partageant son temps  
**entre le CFA et l'ENTREPRISE.**

## **LE CFA = L'ECOLE**

- Au programme :
- Enseignement général et théorique
  - Enseignement technique et pratique

## **L'ENTREPRISE = L'EMPLOYEUR**

C'est là que le jeune apprend les techniques du métier sous la responsabilité d'un tuteur.

**Aidé par sa famille**  
c'est

- au jeune de :
- Contacter le CFA
  - Chercher l'employeur

# UNE PROCÉDURE PARTICULIÈRE : PASS PRO / PASS CCD

- Pour certaines formations professionnelles les plus demandées
  - Pass Pro en 2<sup>nde</sup> professionnelle et 1<sup>ère</sup> année de CAP
  - Pass CCD pour les formations d'art et du design (6h d'option en 2<sup>nde</sup> : création et culture design)
- Un entretien permet au lycée d'accueil de mesurer l'implication et la motivation de l'élève
- L'inscription est faite par le collège Dunoyer qui transmettra la convocation à l'élève

## UNE PROCÉDURE PARTICULIÈRE : PASS PRO / PASS CCD

- L'avis final (avis de l'établissement d'origine et avis de l'établissement référent) se traduit en bonus,
- C'est-à-dire un nombre de point supplémentaire qui permet ainsi d'agir sur les priorités d'affectation
- Les différents types d'avis finaux :
  - Très favorable
  - Favorable
  - Assez favorable
  - Peu favorable



# UNE PROCÉDURE PARTICULIÈRE : LE PASS PRO

- La préparation de la lettre guidée est réalisée avec la professeure documentaliste
- Les formations concernées :

Les métiers d'art

Aéronautique

Prévention  
Sécurité

- Les professeurs principaux vous informeront au regard des vœux formulés, ceux qui sont concernés par une des deux procédures

# LA VOIE GÉNÉRALE

- Tout comme au collège, il s'agit **d'acquérir un ensemble de connaissances**
- **Analyser / argumenter / rédiger** : les développements construits et les rédactions sont demandées dans toutes les matières
- **Le travail personnel est important**
- Les séries de bac disparaissent : **la 2<sup>nde</sup> est une année de détermination** pour réfléchir à la suite de son parcours (voie technologique ou voie générale)

# LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Au lycée général et technologique,  
la classe de seconde est commune à tous les élèves.

## Ils suivent des cours communs

■ Français	4h
■ Histoire – géographie	3h
■ Langues vivantes A et B	5h30
■ Sciences économiques et sociales	1h30
■ Mathématiques	4h
■ Physique – chimie	3h
■ Sciences de la vie et de la Terre	1h30
■ Education physique et sportive	2h
■ Enseignement moral et civique	0h30
■ Sciences numériques et technologie	1h30

## Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.

# LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

## Les enseignements optionnels (et facultatifs)

### ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Arts : arts plastiques, cinéma audiovisuel, théâtre, musique, histoire des art
- Langues et cultures de l'antiquité
- Langue vivante C
- EPS

### ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES

- Technique et sciences de l'ingénieur
- Sciences de laboratoire

# LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS FACULTATIFS

## ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Arts : arts plastiques, cinéma audiovisuel, théâtre, musique, histoire des art
- Langues et cultures de l'antiquité
- Langue vivante C
- EPS

## ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES

- Technique et sciences de l'ingénieur
- Sciences de laboratoire

	Lycée Rosa Parks - Montgeron	Lycée Talma Brunoy	Lycée Eliot Epinay Sous Sénart
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX OPTIONNELS ET FACULTATIFS</b>			
Arts plastiques	X		
Cinéma audiovisuel	X		
Théâtre	X		
Musique	X		
Histoire des arts			X
Langues et cultures de l'antiquité	Latin Grec	Latin	Latin
Langue vivante C	Chinois	Portugais Russe	Italien
EPS	X		
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX OPTIONNELS ET FACULTATIFS</b>			
Technologie et sciences de l'ingénieur	X		
Sciences de laboratoire			

# L'ENSEIGNEMENT EN 1<sup>ÈRE</sup> ET TALE GÉNÉRALE

Le tronc commun	1re	Tale
Français	4h	--
Philosophie	--	4h
Histoire géographie	3h	3h
Enseignement moral & civique	0h30	0h30
LVA et LVB	4h30	4h
EPS	2h	2h
Enseignement scientifique	2h	2h

Les enseignements de spécialité	3 en 1re	2 en Tale
Histoire géographie, géopolitique et sc. politiques	4h	6h
Humanités, littérature et philosophie	4h	6h
Sciences économiques et sociales	4h	6h
Langues littératures et cultures étrangères	4h	6h
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	4h	
Mathématiques	4h	6h
Numérique et sc. informatiques	4h	6h
Sciences de la vie et de la terre	4h	6h
Sc. de l'ingénieur	4h	6h
Physique chimie	4h	6h
Biologie écologie (lycées agricoles)	4h	6h
Arts	4h	6h



<b>ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS*</b> *1 en 1 <sup>re</sup> et éventuellement un 2 <sup>e</sup> en terminale	<b>1<sup>re</sup></b>	<b>Terminale</b>
Arts	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité	3h	3h
EPS	3h	3h
Sciences et laboratoire		
LVC	3h	3h
Sciences et laboratoire	3h	3h

<b>ORIENTATION</b>	<b>1h30</b>	<b>1h30</b>
--------------------	-------------	-------------

#### **AUTRES OPTIONS POSSIBLES EN TERMINALE**

- Mathématiques expertes,
- Mathématiques complémentaires,
- Droit et grands enjeux du monde contemporain

# LA VOIE TECHNOLOGIQUE

- Un enseignement appliqué
  - ⇒ observation    ⇒ expérimentation
- Travail en groupe et en autonomie
- Travaux pratiques en laboratoire, en salle informatique, en technologie



**On se pose une question « pratique » et on s'aide de la théorie pour y répondre.**

# LES 8 SÉRIES DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

**STL**

*Technologie  
de  
laboratoire*

**STI2D**

*Industrie et  
Développement  
durable*

**ST2S**

*Santé &  
social*

**STMG**

*Management  
& gestion*

**STAV**

*Agronomie  
& vivant*

**STD2A**

*Design &  
Arts  
appliqués*

**TMD**

*Musique &  
Danse*

**STHR**

*Hôtellerie  
Restauration*

## **STI2D - Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable**

**Pour qui ?** Les élèves qui aiment comprendre les systèmes techniques et concevoir de nouveaux produits.

**Au programme :** 4 spécialités : énergie et environnement ; systèmes d'information et numérique, architecture et construction, innovation techno. et écoconception + enseignements généraux

**Et après ?** Études sup. industrielles énergie, maintenance, électronique, informatique industrielle, mécanique...

## **ST2S - Sciences et technologies de la santé et du social**

**Pour qui ?** Les élèves intéressés par les relations humaines et le travail dans le domaine social ou paramédical.

**Au programme :** La biologie et la physiopathologie humaines (grandes fonctions, maladies, prévention et traitement), sciences et techniques sanitaires et sociales (connaissance d'une population, étude des faits sociaux et des problèmes de santé...). Et aussi : français, histoire-géo, sc. physiques et chimiques, langues...

**Et après ?** BTS et DUT ou école du paramédical et social.

## **STL - Sciences et technologies de laboratoire**

**Pour qui ?** Les élèves intéressés par les manipulations en laboratoire et l'étude des produits de la santé, de l'environnement, des bio-industries, de la chimie

**Au programme :** Maths, physique-chimie, biologie, biochimie et science du vivant prépondérantes. Nombreux TP en laboratoire. Spécialité : Biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques.

**Et après ?** Études en physique, chimie, biologie, ou domaines du paramédical.

## **STMG - Sciences et technologies du management et de la gestion**

**Pour qui ?** Les élèves intéressés par le fonctionnement des organisations et leur gestion, les relations au travail.

**Au programme :** Sc. de gestion, éco-droit et management des organisations prédominants, articulés avec une spécialité (gestion et finance ; systèmes d'information de gestion ; ressources humaines et communication ; marketing).

**Et après ?** Études supérieures en commerce, gestion, communication des entreprises, assistance de direction, communication, tourisme.

## **STD2A - Sciences et technologies du design et des arts appliqués**

**Pour qui ?** Les élèves qu'intéressent les applications de l'art : graphisme, mode, design..., et la conception : réalisation espaces/objets.

**Au programme :** Enseignements généraux (français, langues, histoire-géo, maths, physique-chimie...), design et arts appliqués (mouvements artistiques, démarche créative, représentations, matériaux).

**Et après ?** Principalement préparation des BTS arts appliqués ou des DMA (diplôme des métiers d'art); nombreuses poursuites d'études.

## **STAV - Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ( au lycée agricole)**

**Pour qui ?** Les élèves attirés par la biologie, l'agriculture et l'environnement.

**Au programme :** Culture scientifique, technologique et agricole : biologie-écologie, physique-chimie, maths, sciences éco, sociales et de gestion, sciences et techniques agronomiques. **8 semaines de stages.**

**Et après ?** poursuite d'études en agriculture, agroalimentaire, environnement...

## **STHR - Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration**

**Pour qui ?** Après une 2<sup>de</sup> spécifique, mais possible après une 2<sup>de</sup> générale et techno.

**Au programme :** Éco. et gestion hôtelière, sc. et techno des services, sc. et techno culinaires, enseignement scientifique alimentation-environnement + enseignement général

**Et après ?** écoles d'hôtellerie restauration, tourisme, commerce et services, de la comptabilité et de la gestion des organisations, ou université, par exemple en licence de sc. et techno de l'hôtellerie-restauration...

## **TMD - Techniques de la musique et de la danse**

**Pour qui ?** Après une 2<sup>de</sup> spécifique et avec pratique intensive de la danse ou d'un instrument ; être inscrit-e au conservatoire.

**Au programme** en 3 ans : « instrument » ou « danse » + enseignements généraux (français, langue étrangère, philo, histoire de l'art et des civilisations, maths et physique) et enseignements techno (le son, les amplificateurs, dynamique de la danse...). Cours de musique ou de danse au lycée et au conservatoire.

**Et après ?** Études supérieures surtout au conservatoire (sur concours), plus rarement à l'université (musicologie, arts, scène).

# LA PROCÉDURE D'ORIENTATION

- Au 1<sup>er</sup> semestre : LA FICHE DE DIALOGUE
  - Famille ⇒ vœux **provisoires**
  - Conseil de classe ⇒ propositions provisoires d'orientation
- Au 2<sup>ème</sup> semestre : LA FICHE DE DIALOGUE
  - Famille ⇒ vœux définitifs
  - Conseil de classe ⇒ proposition d'orientation



# LA PROCÉDURE D'ORIENTATION

- Si la proposition est conforme au vœu
  - ⇒ Décision d'orientation
- Si la proposition n'est pas conforme au vœu
  - ⇒ Concertation avec la cheffe d'établissement
- Après concertation avec le chef d'établissement
  - ⇒ la famille peut faire appel et être entendue par la commission d'appel.

**FICHE DE DIALOGUE<sup>1</sup>**  
pour l'orientation à l'issue de la  
**CLASSE DE TROISIÈME****FICHE DE  
DIALOGUE**1<sup>er</sup> semestre

Vœux provisoires

**ÉTABLISSEMENT**

Téléphone : ..... Télécopie : .....

**IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**

Numéro d'identifiant : ..... Sexe : .....

Nom Prénom de l'élève : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Professeur principal : ..... Classe fréquentée : .....

Représentant légal 1 : .....

Représentant légal 2 : .....

**1<sup>ER</sup> SEMESTRE ou 2<sup>E</sup> TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation****Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :****Le passage en :***classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)* 2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> spécifique

Vous pouvez préciser les enseignements optionnels ou, pour la seconde spécifique, la spécialité :

EO1/spécialité : ..... EO2 : .....

 2<sup>de</sup> professionnelle sous statut scolaire sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la spécialité ou famille de métiers : .....

 1<sup>re</sup> année de CAP sous statut scolaire sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la spécialité : .....

À ..... le .....

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

# 2ème semestre Avis définitifs

..... Classe fréquentée : .....

## 2<sup>E</sup> SEMESTRE ou 3<sup>E</sup> TRIMESTRE : PROPOSITION(S) DU CONSEIL DE CLASSE

*Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille*

**Le passage en :**

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> spécifique  Oui  Non

Enseignements conseillés - EO1 : ..... EO2 : .....

- 2<sup>de</sup> professionnelle  Oui  Non

Spécialité ou famille de métiers conseillée : .....

- 1<sup>re</sup> année de CAP  Oui  Non

Spécialité conseillée : .....

**Observations du conseil de classe :**

.....  
.....

Dispositif de mise à niveau conseillé

**Proposition du conseil de classe pour une voie non demandée par la famille :**

..... Spécialité/EO : .....

À ..... le .....

Signature du chef d'établissement

## RÉPONSE DE LA FAMILLE

**Nous acceptons** la proposition du conseil de classe suivante : .....  
Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

**Nous n'acceptons aucune** des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement

Téléphone : .....avant le .... / .... / .....

À ..... le .....

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le .... / .... / .....

# Décision d'orientation et réponse famille

.....  
Classe fréquentée : .....

## ENTRETIEN AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Après entretien avec la famille le .... / .... / .....

la décision d'orientation retenue est : .....

Motivation de la décision si elle n'est pas conforme à la demande de la famille :

.....  
.....  
.....  
.....

À ..... le .....

Signature du chef d'établissement

## RÉPONSE DE LA FAMILLE suite à l'entretien avec le chef d'établissement

- Nous acceptons** la décision du chef d'établissement.
- Nous n'acceptons pas** la décision du chef d'établissement et demandons le **maintien dans le niveau de la classe d'origine**.
- Nous n'acceptons pas** la décision du chef d'établissement et faisons **appel**.

Rappel de la réglementation concernant la procédure d'appel :

# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION

- Affectation = attribution d'une place dans un lycée
  - En 2<sup>nde</sup> générale et technologique
  - En 2<sup>nde</sup> professionnelle / 1<sup>ère</sup> année de CAP
- Cette procédure est informatisée : application AFFELNET



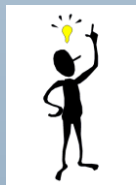
**Il ne faut pas confondre orientation et affectation : la décision d'orientation en fin de 3e ne signifie pas que l'inscription dans un établissement soit automatique**

# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION

- **Des vœux d'orientation (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestre)**
  - en seconde G.T.,
  - en seconde professionnelle
  - en première année de C.A.P
  
- **Des vœux d'affectation (en mai)**
  - L'établissement d'accueil
  - Le choix de la spécialité
  - Le statut : scolaire ou en apprentissage

# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- Les lycées de secteur :
  - Lycée Maurice Eliot à Epinay sous Sénart
  - Lycée Joseph Talma à Brunoy
- Sur la fiche de vœux en mai
  - Indiquer en vœu 1, l'établissement privilégié
  - Indiquer ensuite les autres établissements souhaités



**Il faut toujours indiquer son lycée de secteur dans un des vœux**

**Les demandes en lycées privés ne passent par le collègue**

# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- Le cas particulier de la demande d'assouplissement de la carte scolaire

## Les critères dérogatoires (sur justificatifs)

1. L'élève souffrant de handicap
2. L'élève nécessitant une prise en charge médicale importante
3. L'élève boursier



# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

4. L'élève dont une sœur ou un frère est déjà scolarisé dans l'établissement souhaité (certificat de scolarité)

5. L'élève domicilié en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité

6. L'élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier (motiver la demande)

Exemple : option art et chinois

# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

## Les enseignements artistiques

Il s'agit d'un projet de parcours !!

(arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, éducation musicale, histoire des arts, théâtre-expression dramatique)

- L'élève doit être motivé
- L'identification des candidats se fait par les professeurs notamment ceux en lien avec l'éducation artistique et culturelle
- Un entretien est organisé avec les élèves les plus motivés

# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- La cheffe d'établissement d'origine (Dunoyer) porte, après consultation des professeurs un avis sur la demande
- Une fiche pédagogique spécifique est transmise à la famille pour exprimer sa demande de dérogation
- Le vœu est saisi en rang 1

# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

## **Les enseignements à capacité contrainte : Le chinois**

- Pré-sélection des établissements d'accueil en fonction des capacités d'accueil
- L'élève doit nécessairement formuler d'autres vœux incluant les lycées de sa zone de desserte
- Une demande de dérogation est à faire

# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION EN LYCÉE PROFESSIONNEL

- Un vœu en voie professionnelle
  - ⇒ une spécialité de Bac pro (ou de CAP)
  - ⇒ un établissement (lycée professionnel public)
- **Attention à la distance entre le domicile et l'établissement**
- **Valider en allant aux journées portes ouvertes que l'élève à une vision réaliste de la spécialité choisie**

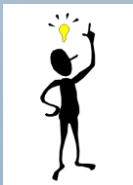


# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION EN LYCÉE PROFESSIONNEL

- Sur la fiche de vœux en mai
  - ⇒ 5 vœux maximum, hiérarchisés par ordre de préférence
  - ⇒ Si vœux en alternance, faire le même vœu sous statut scolaire
  - ⇒ Ne JAMAIS faire un seul vœu
- Les critères d'affectation
  - Les notes de l'élève
  - L'ordre des vœux (mettre en premier le vœu de cœur)

# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION EN LYCÉE PROFESSIONNEL

- L'affectation est académique (91, 78, 92, 95).
- Pour certaines spécialités précises, possibilité de demander des établissements de l'académie de Paris et de Créteil (formations interacadémiques).
- Les démarches pour une inscription en CFA et en établissement privé se font par la famille



⇒ **Certaines formations sont rares et/ou très demandées (Bac professionnel « Métiers de la sécurité », CAP « Esthétique cosmétique parfumerie), il est conseillé d'élargir les choix de spécialité.**

# LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Fin juin-début juillet : l'inscription

- L'élève et sa famille reçoivent la notification d'affectation
- L'inscription se fait
  - ⇒ En ligne au lycée dans les délais figurant sur la notification d'affectation
  - ⇒ Dans l'établissement
- **Les inscriptions dans les lycées se font début juillet.**
- **Ne pas partir en vacances sans faire inscription au lycée**
- **Attention aux numéros de téléphones transmis : les établissements ne réussissant pas à vous joindre peuvent donner la place à un autre élève**





# JOURNÉES PORTES OUVERTES

**Lycée Rosa Parks (Montgeron)**

21/03 : 8h30 – 12h30

**Lycée Talma (Brunoy)**

28/03 : 8h30 – 12h30

**Lycée Eliot (Epinay Sous Sénart)**

21/03 : 8h30 – 12h30

**Lycée Les Frères Moreau (Quincy Sous Sénart)**

21/03 : 8h30 – 12h30

**Lycée Nadar (Draveil)**

21/03 : 9h – 13h

**Lycée Armand (Yerres)**

20/03 : 15h – 19h

<http://www.nouvelle-voiepro.fr/>

<https://oniseptv.onisep.fr/>

<http://www.secondes-premieres2019-2020.fr/>

<http://www.onisep.fr/>

